



esch

Secrétariat

Annnonce publique de la séance :

le 15 mai 2026

Convocation des conseillers :

le 15 mai 2026



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 mai 2026

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Liz Braz, Enesa Agovic, Pascal Bernes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Steve Faltz, Sacha Pulli, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4. Résolution contre les discours de haine à l'égard des personnes LGBTIQ+ ; décision

Considérant que les situations de discrimination envers les personnes LGBTIQ+ et les discours de haine en ligne sont en augmentation au Luxembourg ;
Considérant les engagements pris par la Ville d'Esch-sur-Alzette par son adhésion au Rainbow Cities Network ainsi que par sa déclaration en tant que LGBTIQ Freedom Zone ;
Considérant que le respect des personnes LGBTIQ+ et leur sécurité ne vont pas de soi dans les espaces publics, physiques ou virtuels ;

Vu le déferlement de commentaires haineux et anti-LGBTIQ+ dans le cadre de la publication Facebook de l'administration communale de Niederanven relative au marquage d'un tronçon de piste cyclable LGBTIQ+ au mois d'avril 2026 ;
Considérant que les discours de haine sont passibles de sanctions légales au Luxembourg et que les espaces virtuels ne sont pas des zones de non-droit ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Steve Faltz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Ben Funck ;
Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Sacha Pulli, donnant délégation pour voter à sa place à Madame la conseillère communale Enesa Agovic ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**décide
avec 18 voix oui et 1 non**

d'approuver la résolution contre les discours de haine à l'égard des personnes LGBTIQ+, libellée comme suit :

Le Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, en sa séance du 22 mai 2026,

- Félicite l'administration communale de Niederanven de son initiative et lui exprime sa solidarité parfaite ;
- Rappelle que les droits des personnes LGBTIQ+ sont des droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Convention européenne des droits de l'homme, et dans la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Rappelle que la liberté d'expression ne justifie aucune attaque verbale des personnes LGBTIQ+, ni aucun propos déshumanisant, ni aucune incitation à la haine ;
- Rappelle que, considérant qu'ils sont passibles de sanctions légales, les discours de haine ne sont pas de simples opinions ;
- Réaffirme ses engagements en faveur de la défense des droits des personnes LGBTIQ+ et des droits humains en général ;
- Condamne tout discours de haine sur base de l'origine culturelle, réelle ou supposée, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, du sexe, de l'identité de genre ou d'un handicap ;
- S'engage à porter plainte contre tout.e internaute laissant des commentaires sur les réseaux sociaux de la Ville et pouvant être qualifiés de discours de haine, dans le respect des législations nationales en vigueur ;
- S'engage à continuer la promotion de la visibilité et de la représentation des personnes LGBTIQ+ sur ses canaux officiels ;
- S'engage à lutter contre la désinformation à travers la sensibilisation, la formation et l'éducation ;
- Réaffirme son engagement en faveur d'une politique de recrutement inclusive au sein de l'administration communale ;
- Réaffirme son soutien aux organisations de la société civile qui s'engagent pour le respect des droits humains ;
- S'engage à maintenir le dialogue avec les acteurs pertinents au niveau national et notamment avec le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, et de soutenir celui-ci dans la mise en œuvre du *Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+* à l'échelle locale, afin de promouvoir un environnement inclusif et respectueux sur le territoire eschois.

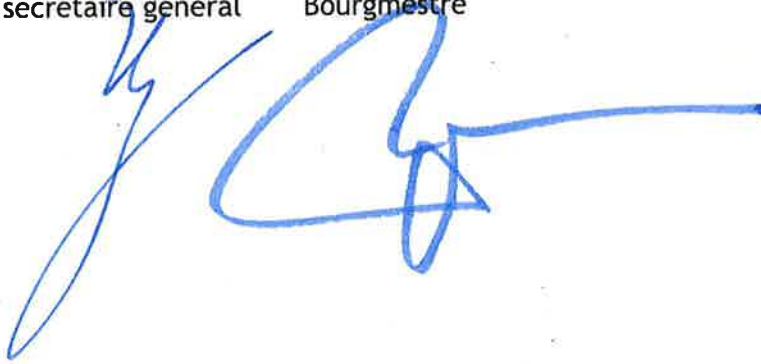
en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 05/06/2026

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.